

**Sujet :** [INTERNET] Projet Eolien Cruscades et Canet

**De :** Marie-Laurent Gutapfel <mlg9466@gmail.com>

**Date :** 18/06/2019 16:27

**Pour :** pref-eolien-cruscades@aude.gouv.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Comme vous le savez, la France dans le cadre des différents protocoles de Kyoto, de Copenhague, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, s'est engagée à réduire ses émissions de CO2 et à développer les énergies renouvelables à hauteur de 23% de sa consommation à l'horizon 2020.

Ces objectifs ont été rappelés par la loi sur la transition énergétique qui vise à porter à 34% la part des énergies issues du renouvelable et par l'accord historique de Paris visant à réduire les émissions et donc le réchauffement du climat.

L'éolien constitue une part importante de cet effort.

Ces 6 éoliennes d'une puissance globale de 14.1 MW permettront ainsi une production locale d'électricité et contribueront à atteindre nos objectifs territoriaux de diversification énergétique et d'autonomie énergétique.

La réalisation du parc éolien générera également d'importantes retombées sociales pour les collectivités locales, indispensables pour leurs développements économiques et la réalisation d'éco-activités.

Comme l'attestent d'autres parcs éoliens déjà existants, la construction de ce nouveau parc éolien aura des retombées très fortes sur l'hôtellerie et la restauration locale, qui perdureront lors de son exploitation et de sa maintenance.

C'est pourquoi je suis très favorable à la réalisation de ce parc éolien,

Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

**M-L GUTAPFEL**

**3 Rue Camille Claudel**

**Le Clos Miréio - Villa N° 40**

**26200 MONTELIMAR**



*Pensez à notre Planète : n'imprimez que si nécessaire*